

Conakry, le 07 mai 2016

DROITS DE L'HOMME EN REPUBLIQUE DE GUINEE

DECLARATION DE LA DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE

La Délégation de l'Union européenne, en accord avec les Missions diplomatiques des Etats membres en République de Guinée (France, Espagne, Allemagne, Royaume Uni et Belgique), salue l'adhésion de la Guinée, le 8 avril 2016, au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Avec cette adhésion qui entrera en vigueur le 8 mai 2016, la Guinée renforce la tendance globale de la fin du recrutement des enfants dans les forces armées. La situation des enfants affectés par les conflits armés demeure une des premières priorités de l'Union européenne en matière de droits de l'homme.

La Délégation de l'Union européenne et les Missions diplomatiques résidentes des Etats membres considèrent cette adhésion comme une étape importante et encouragent les Autorités guinéennes à poursuivre leurs efforts pour améliorer la promotion et la protection des droits de l'homme en Guinée, notamment en faveur des catégories plus vulnérables que sont les enfants. En effet, des enfants sont encore exposés à des violations de leurs droits, telles que le travail forcé, les mariages précoces ou les mutilations génitales féminines.

La Délégation de l'Union européenne et les Missions diplomatiques résidentes des Etats membres saluent les mesures conservatoires prises par les Autorités guinéenne après la diffusion sur les réseaux sociaux d'une vidéo montrant des actes de torture par des hommes en uniforme. Elles appuient la tenue d'enquêtes administrative et judiciaire impartiales et, si les faits sont avérés, des sanctions administratives et pénales exemplaires.

Elles soutiennent les Autorités guinéennes dans leurs efforts constants pour faire de la lutte contre l'impunité et le renforcement de la confiance des citoyens dans leur justice une réalité tangible. Saluant les efforts accomplis par les Autorités guinéennes, à cet égard, elles les encouragent à tenir dans les meilleurs délais le procès de l'affaire dite du Massacre du 28 Septembre 2009 et leur confirment leur disponibilité à les appuyer pour contribuer au bon déroulement de ce procès attendu de longue date par les familles et les proches des victimes.

La Délégation de l'Union européenne et les Missions diplomatiques résidentes des Etats membres assurent le peuple de Guinée de leur engagement à soutenir les Autorités guinéennes dans leurs efforts pour garantir un Etat de droit pleinement respectueux des droits de l'homme en Guinée.

